Directeur de la
publication
Gilbert RENAUDO

Comité de rédaction

Marion CORRIOL

Christelle COUET

Thierry NOTO
Serge PAU

Crédits photos

Mairie du Brusquet



L'ECHO DE LAUZIERE

Bulletin municipal
Le Brusquet

N° 125—Janvier 2021



Cette année, une fois de plus, Hélène a réalisé la crèche de Noël dans l'église du village.

Malgré la contrainte sanitaire, on peut quand même admirer cette belle œuvre, lors des offices.



- Les vœux du Maire
- L'A.S.S.B
- C.I.S La Javie
- Projet cour de l'école
- Bibliothèque
- Le portrait du mois
- Colis de Noël
- La recette de...
- État civil
- Mémo tri
- Sens de circulation
- Comptes rendus des Conseils Municipaux
  - Crèche de Noël



a cérémonie des vœux est traditionnellement l'occasion de faire le point sur l'année passée et de dresser les perspectives de l'année à venir. L'exercice est particulier en cette année de pandémie due à la COVID-19.

En effet, nous ne pouvons pas organiser, dans notre salle polyvalente, cette cérémonie des vœux 2021, qui est aussi l'occasion de se retrouver autour du verre de l'amitié et de partager un moment de convivialité.

Je voudrais profiter de cet instant, pour avoir une pensée profonde et émue envers toutes les personnes qui ont été touchées dans leurs chairs ou leurs âmes par ce virus, et qui souffrent encore actuellement, ainsi que toutes les personnes qui ont perdu un être cher durant cette année 2020.

Nous vivons collectivement une période bien noire, avec ses privations de libertés, mais hélas, au combien nécessaires pour endiguer la propagation de ce virus. En espérant que nous pourrons rapidement retrouver des jours meilleurs et reprendre notre vie d'avant que nous apprécierons alors à sa juste valeur avec le recul. J'espère aussi que cette crise sanitaire fera relativiser certaines tracasseries qui n'en sont pas et que nous pourrons apprécier le fait de vivre ensemble sans futilités inutiles.

Cette année 2020 a été également une période d'élection municipale un peu chaotique, je vous l'accorde. Je tiens, avec l'ensemble du conseil municipal, à vous remercier de nous avoir accordé votre confiance. Nous saurons la gérer et la développer dans un souci des finances publiques avec un développement harmonieux et éco-responsable pour le bien-être de tous.

Avant tout, nous souhaitons vous dire combien nous sommes fiers et heureux de participer à la belle qualité de vie de nos concitoyens. Je me promène souvent, arpentant nos hameaux, nos rues et nos forêts, ravi de croiser nombre d'entre vous profitant de la variété et de la beauté de nos paysages.

En temps normal, les seniors dansent, voyagent, sortent. Les enfants et les adultes s'initient à la Gym, au Tennis de table, au Tennis, à la Country, au Rock, au Hip hop, au Qi gong, à la Pèche à la mouche, aux Echecs, au Football, à la Randonnée, etc... en résumé tout ce que propose le large tissu associatif sur notre commune et que je tiens vraiment à remercier pour son engagement et son dévouement.

Notre groupe scolaire et notre accueil périscolaire ont eu à s'adapter aux exigences du contexte sanitaire et je tiens à féliciter l'ensemble du corps enseignant, des ATSEM, des parents d'élèves et toutes personnes, qui de près ou de loin, ont participé à la mise en place de ces protocoles tout en maintenant la qualité d'accueil de nos enfants. Un remerciement tout particulier aux élèves pour leur adaptation à ces conditions si particulières.

Je ne vais pas faire état dans ces vœux, des différents projets et des réalisations en cours. Cela se fait et se fera à travers votre bulletin municipal nouvelle formule, le Flash Écho, plus proche et plus fréquent. Mais je voudrais quand même, mettre en avant, la réalisation de notre aménagement devant l'église du Brusquet, qui change profondément la perspec-

Je profite également de ce mot pour remercier mes adjoints, les membres du conseil municipal et tous les agents communaux pour le travail qu'ils accomplissent, rendu encore plus difficile par cette crise sanitaire.

Je remercie l'Etat, la Région, le Département, Provence Alpes Agglomération, le Syndicat Mixte Asse Bléone, le Syndicat d'Electrification 04, pour leurs travaux, leurs aides financières et techniques, ainsi que les pompiers et les gendarmes de La Javie.

Je remercie également nos commerçants et artisans locaux et leur souhaite de reprendre rapidement une activité normale.

Je reformule en mon nom et celui du conseil municipal, tous nos vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette année 2021. En espérant vous retrouver bientôt lors de moments conviviaux.

Prenez soin de vous,

Au revoir 2020, bonjour 2021 et vive LE BRUSQUET.

Monsieur KISTON précise au Conseil que la subvention Approuvé à l'unanimité. accordée par le Conseil Départemental pour le dernier programme prévu par la commune avant le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté d'agglomération, à savoir la réfection d'une canalisation jusqu'au garage ROUX sera caduque si les travaux ne sont pas commencés avant le 30/06/2021.

Monsieur DUBUS indique que ces travaux, bien que prévus, ne semblent pas avoir été inscrits au programme de travaux 2021 par PAA et qu'il fera suivre l'information aux services de la Communauté d'agglomération concernés.

#### 4/ Adoption Règlement Intérieur ACM:

Monsieur Laurent DUBUS, 1er adjoint, informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'établir un règlement intérieur de l'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif : Les Pit-

Ce rapport présenté à l'assemblée délibérante doit être voté pour son application.

Après présentation de ce rapport, Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOPTE le règlement intérieur de l'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif : Les Pitchouns.

Il sera affiché dans les locaux de l'ACM, consultable sur le site internet de la mairie et annexé au dossier d'inscription. Approuvé à l'unanimité.

5/ Délibération: Décision Modificative n°3 - Mouvements de crédits pour opération aménagement cœur du village du **Brusquet:** 

Approuvé à l'unanimité

#### 6/ Délibération: Décision Modificative n°4 - Mouvements

Décignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros	145 000,00€	
TOTAL D 16: Remboursement d'emprunts	145 000,00 €	
D 2031 : Frais d'études		3 000,00€
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		3 000,00€
D 21318-185 : AMENAGEMENT VILLAGE		2 000,00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	l'	2 000,00€
D 2313-185 : AMENAGEMENT VILLAGE		140 000,00€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		140 000,00 €

#### de crédits pour Salaires Personnel 2020 : Approuvé à l'unanimité

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire	13 500,00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire		15 100,00€
D 6475 : Médecine du travail		1400,00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel	13 500,00 €	16 500,00€
D 739221 : prélèvement fing ir		3 600,00€
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		3 600,00€
D 6531 : Indemnités élus	3 000,00 €	
TOTAL D 65: Autres charges gestion courante	3 000,00€	
D 6713 : Secours et dots	3 600,00 €	
TOTAL D 67: Charges exceptionnelles	3 600,00 €	

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire	13 500,00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire		15 600,00€
D 6475 : Médecine du travail		1 400,00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel	13 500,00 €	17 000,00€
D 739221 : prélèvement fingir	11111	3 600,00€
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		3 600,00€
D 6531 : Indemnités élus	3 500,00 €	
TOTAL D 65: Autres charges gestion courante	3 500,00 €	
D 6713 : Secours et dots	3 600,00 €	
TOTAL D 67: Charges exceptionnelles	3 600,00 €	

#### 8/ Questions Diverses:

- Les travaux d'aménagement du parking et de construction des garages touchent à leur fin;
- Le tirage au sort pour l'attribution des garages aura lieu jeudi 17 décembre 2020 à 18h45 en présence des candidats
- Le Conseil municipal tient à remercier les agents du service technique pour la belle réalisation du muret du terrain de boules et des nouvelles décorations de Noël.
- Monsieur DUBUS informe le Conseil qu'un bail de trois mois à titre gracieux va être signé avec Monsieur DONATELLI en attendant que la location-vente du local soit enregistrée chez le notaire, ce qui lui permettra d'effectuer les travaux d'aménagement nécessaire à son exploitation.
- La rénovation du chauffage de l'école est en cours. Les enseignants des classes déjà pourvues du nouveau type de chauffage au plafond en sont pleinement satisfaits.
- Suite à une interrogation d'un membre du Conseil, il est précisé que le panneau d'affichage ne peut pas servir à faire connaitre les producteurs locaux puisque cela s'apparenterait à de la publicité. Il est en revanche tout à fait possible de créer sur le site de la mairie une page qui répertorierait les entreprises, producteurs et artisans de la commune.
- A la demande générale, il est pris note de faire un retour plus régulier par mail à la totalité des membres du Conseil de l'avancée des affaires en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15 minutes.

La Secrétaire de Séance, Anne SARRON.

7/ Délibération: Décision Modificative n°5 - Annule et Remplace la DM n°4 - Mouvements de crédits pour Salaires Personnel 2020:

Attribution subvention FRAT:

subvention dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aména- être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même gement du Territoire) pour un montant de 6.515 € concernant délai de 15 jours. le parc informatique Mairie.

Echo Flash:

être distribué à la population. Il précise que ce document est l'assainissement. destiné à transmettre des informations rapides.

toutes les informations et ne souhaite plus le faire dans l'ur- port.

informations rapidement dure depuis de nombreuses années. de la compétence de la Communauté d'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

### Séance du 15 décembre 2020

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Laurent DUBUS, 1er Adjoint au Maire.

Présents: BIGGI/ COUET/ CORRIOL/ FRANÇOIS/ MAGAUD/ SARRON / DUBUS/ PAU/ IAVA-RONE/ GUIEU/ KISTON/ NOTO/ VAU-DREMONT

Excusés avant donné pouvoir:

Monsieur Gilbert REINAUDO à Monsieur Laurent DUBUS Madame Manon BELTRANDO à Madame Jennifer MA-

Secrétaire de séance : Madame Anne SARRON

1/Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2020 : Approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 :

Monsieur Laurent DUBUS, 1er adjoint, ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'accord de annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre,

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de Monsieur Serge PAU informe que le prochain Echo Flash va l'observatoire national des services publics de l'eau et de

Monsieur Thierry NOTO souligne que c'est difficile d'obtenir Monsieur KISTON donne quelques explications sur ce rap-

Le Conseil remarque une baisse de rendement qui semble Monsieur Serge PAU précise que ce problème pour obtenir les provenir du décalage de facturation depuis que le service est

le Conseil Municipal,

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

Le Secrétaire de Séance, Serge PAU. DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Approuvé à l'unanimité.

3/ Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019 :

Monsieur Laurent DUBUS, 1er Adjoint, ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.serices.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport,

le Conseil Municipal,

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

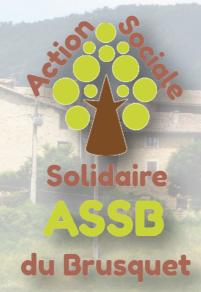
DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Approuvé à l'unanimité.



# Action Sociale



'ASSB a été créée :

Pour répondre aux différents besoins des habitants : portage de repas, d'action de solidarité (collecte, dons...), d'entraide, de lien social (face notamment à l'isolement de personnes), et pour venir en aide aux plus défavorisés.

Pour sensibiliser l'ensemble de la population à la prévention des risques notamment sanitaires (canicule, intoxication au monoxyde de carbone...) : organisation d'ateliers, de réunions d'information...

Pour accompagner les personnes en difficultés : recherche de solutions avec les acteurs

Afin de réaliser ces différentes actions, l'ASSB constituera une équipe de volontaires à l'entraide communale. Si vous êtes intéressés pour être bénévole au service des habitants de la commune, vous pouvez d'ores et déjà vous signaler en remplissant le formulaire joint à cet écho et en le retournant à la mairie au plus tard le 19 février 2021.

L'ASSB est à l'écoute des besoins de chacun, c'est pourquoi vous pouvez les exprimer dans le document qui vous a déjà été adressé dans vos boîtes aux lettres, ou par mail à social@mairiedubrusquet.fr.

Si vous avez des demandes, des questions ou des idées, n'hésitez pas à nous en faire part sur cette même adresse!

En fonction de vos besoins, vous pouvez également prendre contact avec l'assistante sociale qui assure une permanence à la mairie du Brusquet une fois par mois :

Mme Amélie BRET, 04 92 30 09 20.

Rendez vous les 17 février et 17 mars 2021 de 9h00 à 12h00.

L'ASSB reste à votre disposition, tous ensemble pour une commune sociale et solidaire!



### C.I.S La Javie

e centre de secours a réalisé 114 interventions en 2020, activité en baisse en raison du premier confinement où le nombre d'accidents et de blessés sur la Voie Publique a considérablement diminué.

Une saison feux de forêt intense avec des renforts dans le Vaucluse, les Hautes Alpes et la Corse venant s'ajouter à de nombreux feux sur le département.

Les sapeurs-pompiers de La Javie ont été très actifs par rapport à la crise sanitaire :

Renfort pour l'accueil des urgences sur l'hôpital de Digne lors du 1er confinement, sur l'EPHAD de Thoard pour venir en aide au personnel sur le 2ème confinement.

Organisation par l'amicale d'une tournée solidaire pour venir en aide aux personnes avant des difficultés de mobilité.

Et enfin, mise en place d'une collecte de nourriture pour les sinistrés de la vallée de

Il est à noter que quatre recrues ont été incorporées en début d'année, portant l'effectif à 38 personnels

Annulation de la journée départementale des sapeurs-pompiers que le centre de secours devait organiser en juin avec le concours des écoles, celle-ci devrait être avoir lieu en 2021.





# Cour de l'école

u regard de l'augmentation de la pluviométrie locale et des températures moyennes dues au changement climatique, une réflexion doit être menée sur la gestion des eaux de pluies et sur le phénomène de surchauffe des

A ce titre, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a lancé un appel à projets auprès des établissements scolaires et universitaires, dans le but d'accompagner leurs projets de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école. En effet, ces deux solutions permettent une gestion alternative des eaux pluviales et une amélioration des conditions de vie en classe

La commune a répondu à cet appel et travaille au montage de son dossier de candidature, en concertation avec l'équipe pédagogique, accompagnée de l'entreprise Altereo. Ce projet est également l'opportunité de repenser l'aménagement général de la cour et de son utilisation.



L'école Marcel Roux dispose d'une cour de récréation de 750 m2 et d'un plateau sportif de 650 m2, majoritairement composés d'enrobé non perméable. Par ailleurs, les façades qui donnent sur la cour sont vitrées et ne bénéficient pas toutes de l'ombre des arbres. La taille du préau, quant à elle, ne permet pas aux élèves de sortir en récréation par temps de pluie.

Face à ce constat, des besoins ont été identifiés dont voici quelques exemples : mettre en place des revêtements perméables au sol, des ombrières végétalisées, installer des récupérateurs de pluie, créer des espaces verts péda-

gogiques à proximité des bâtiments, planter de nouveaux arbres, revoir les cheminements des élèves avec des revêtements colorés, investir les terrains peu utilisés jouxtant l'école, installer des tables, des bancs, des nouveaux jeux de cour ou encore des fontaines à eau.

La phase d'étude devrait se finaliser vers la fin du premier trimestre 2021, à la suite de quoi nous aurons une visibilité à la fois technique et financière. Cela nous permettra d'arbitrer les différentes solutions envisagées.



# Bibliothèque

En raison du couvre-feu, les nouveaux horaires de la bibliothèque municipale sont :

> Lundi 15h30 - 17h45 Mardi 15h00 - 17h45 Mercredi 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 Jeudi 15h30 - 17h45



Merci de votre compréhension.



Une brochure spécifique de présentation vous est transmise en complément de ce numéro.

5/ Délibération : Tarifs et critères d'attribution de location Préfecture des AHP dans le cadre de la DSIL 2020 ou de garages communaux:

Suite aux travaux en cour de requalification du parking devant l'église du village et à la création de garages, il est pro- DIT que le financement global de cet investissement sera posé au conseil municipal de choisir le mode d'attribution inscrit au budget principal de 2020. des garages fermés, ainsi que du montant du loyer.

le nombre de garages (1 seul garage par fover fiscal).

Ce tirage au sort sera organisé en présence des demandeurs projet. (si pas de confinement) ou organisé par voix d'huissier. Le Approuvé à l'unanimité. prix des loyers sera lui fixé au mètre carré loué soit 4 € le

Ces 4 garages communaux seront à louer à compter du

3 Garages d'une superficie de 22 m2

1 Garage d'une superficie de 19m2

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VOTE: Les tarifs de location de ces 4 garages communaux et les critères d'attribution comme proposés ci-dessus.

AUTORISE : Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et pièces qui s'y rattachent.

Approuvé à l'unanimité.

fecture des AHP dans le cadre de la DISL 2020 (Dotation de afin de protéger les informations personnelles. Soutien à l'Investissement Local) et DETR 2021 pour le changement des volets et menuiseries des bâtiments com- Monsieur Laurent DUBUS remercie Manon BELTRANDO munaux:

Monsieur le Maire expose que,

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter une subvention sinistrés du département des Alpes Maritimes. auprès de la Préfecture des AHP dans le cadre de la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) OU DETR 2021 pour le « Changement des volets et menuiseries Deux personnes de la commune, nous ont sollicité pour des bâtiments communaux ».

« Changement des volets et menuiseries des bâtiments com- accessible et dont la commune n'a pas l'utilité. munaux », dont le coût est estimé à 94.149,28 € HT.

Préfecture des AHP dans le cadre de la DSIL 2020 (Dotation un montant de 15.000,00 € ont été déposées en Mairie. de Soutien à l'Investissement Local) ou DETR 2021 pour le L'ensemble des élus a opté pour la proposition à 35.000,00 € « Changement des volets et menuiseries des bâtiments com- plus proche de la réalité du marché. La proposition à munaux » à hauteur des taux de financement ci-dessous 15.000,00 € étant elle très éloignée du coût réel, car le prix du mentionnés:

Coût de l'opération HT: 94.149,28 €

TVA (20 %) : 10.595,43 € TVA (10 %): 3.640,31 € TVA (5.5 %) : 262,30 €

Coût de l'opération TTC : 108.647,32 €

Participation de la Préfecture des AHP (DSIL 2020 ou DETR 2021): 80 %: 75.319,42 €

Contribution Publique Autofinancement 20 %: 18.829,85 €

Monsieur le Maire précise que cette démarche s'inscrit dans la volonté des élus de lutter contre le réchauffement clima- Le conseil municipal rejette à l'unanimité des votants cette

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOPTE le projet présenté d'un montant total estimé à part au vote). 94.149,28 € HT.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de la DETR 2021, d'un montant le plus élevé possible.

Après discussion, le conseil municipal décide d'opter pour AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents le tirage au sort car les demandes sont plus importantes que afférents à ce dossier et pièces qui s'y rattachent, et toutes demandes de subvention nécessaires à la réalisation de ce

#### 7/ Questions diverses:

**Commission Sociale:** 

Monsieur le Maire remercie la commission sociale pour son travail concernant l'élaboration d'un questionnaire de recensement des personnes dites « vulnérables » de la commune. Cette démarche a pour ambition d'élaborer un fichier qui en cas de besoin (crise sanitaire, inondation, feu etc...) permettrait de porter assistance aux personnes.

La constitution de ce fichier, sera encadrée par la commission municipale et les déclarations nécessaires auprès des services comme la CNIL et le RGPD (Registre Général de 6/ Délibération: Demande de subvention auprès de la Pré- Protection des Données) seront entreprises si nécessaire,

> et Florence FRANÇOIS pour leur implication lors de la solidarité pour la collecte organisée sur la commune pour les

Acquisition Remise Communale:

acquérir une remise qui se trouve dans le village au niveau Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant : de la place qui est en travaux. Cette remise est difficilement

Une proposition sous forme de location-vente pour un montant de 35.000,00 € et une autre proposition pour la même Monsieur le Maire sollicite la participation financière de la acquisition, mais en incluant un des nouveaux garages pour

> garage, à lui seul, est déjà supérieur à celle-ci. Approuvé à l'unanimité.

#### Rétrocession terrain:

Monsieur le Maire a été sollicité en vue d'une rétrocession de terrain au niveau du chemin du Bazau quartier vieil Roustagne. Cette démarche fait suite à des bornages de terrain afin de réaliser des enfouissements de réseaux. La personne qui nous a sollicitée, souhaite vendre à la commune le terrain concerné, or celui-ci est utilisé depuis très longtemps comme voie communale. Donc la régularisation éventuelle de ce terrain ne pourra pas se conclure autrement que par

transaction pécuniaire.

(Madame Manon BELTRANDO ne pouvant pas prendre

tous les présidents d'associations afin de faire le point sur les vaux. dernières recommandations sanitaires et le protocole mis en pourront reprendre à partir du 5 octobre 2020 avec l'engage- cuments afférents à ce dossier et pièces qui s'y rattachent. ment de chaque association de respecter les différentes me-

Monsieur Serge PAU informe également qu'une réunion va Approuvé à l'unanimité. être programmée très prochainement concernant le Flash

00 minute.

### Réunion du 27 octobre 2020

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents: BELTRANDO/ COUET/ CORRIOL/ FRAN-ÇOIS/ MAGAUD/ REINAUDO/ DUBUS/ PAU/ IAVARONE / KISTON/ NOTO/ VAU-DREMONT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne SARRON à Monsieur Gilbert REINAUDO Madame Véronique BIGGI à Monsieur Serge PAU Monsieur Gérard GUIEU à Monsieur Laurent DUBUS

Secrétaire de séance : Monsieur Serge PAU Secrétaire administrative: Madame Claudie LEPORT-**DELONG** 

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage à Samuel PATY, enseignant, sauvagement assassiné.

1/Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2020 : Approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération : Désignation entreprise suite à la commission d'appel d'offres concernant la rénovation énergétique des plafonds chauffants de l'école communale Marcel ROUX :

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle,

Considérant que la commission réunie à cet effet, le 20 octobre à 17 h 45, a arrêté l'entreprise qui sera chargée de ces

Considérant qu'il y a lieu que les membres du Conseil Municipal valident la proposition de la commission et autorisent le Maire à signer le marché correspondant à ces prestations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché -Monsieur Arnaud VAUDREMONT, Conseiller Municipal.

Rénovation énergétique des plafonds chauffants de l'école AUTORISE : Le Maire à signer tous documents afférents à ce communale Marcel ROUX.

vous a été fixé avec ces entreprises, le vendredi 9 octobre 2020. DESIGNE: L'entreprise PELESTOR ELECTRICITE située à l'Etape du Poète à Digne-les-Bains pour un montant total Monsieur Serge PAU informe qu'une réunion a eu lieu avec H.T. de 40.864 € soit 49.036,80 € pour la réalisation de ces tra-

place sur l'usage des salles mises à disposition ; leurs activités AUTORISE : Le Maire à signer ce marché ainsi que tous do-

DIT : Que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de 2020.

3/ Délibération : Renouvellement de la Commission Commu-L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et nale des Impôts Direct (CCID) suite aux élections municipales – liste des propositions :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il faut La Secrétaire de Séance, Marion CORRIOL. renouveler les membres pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément au 1er de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée :

\*Du Maire ou un adjoint délégué, président de la commission, \*De 6 commissaires et de 6 commissaires suppléants (en nombre double)

Il convient donc de désigner 24 noms de contribuables selon le tableau ci-dessous :

-Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

-Monsieur Laurent DUBUS, 1er Adjoint.

-Monsieur Serge PAU, 2ème Adjoint.

-Monsieur Gérard IAVARONE, 3ème Adjoint.

-Madame Anne SARRON, Conseillère Municipale.

-Madame Christelle COUET, Conseillère Municipale.

-Monsieur Frédéric KISTON, Conseiller Municipal.

-Madame Marion CORRIOL, Conseillère Municipale.

-Madame Manon BELTRANDO, Conseillère Municipale.

-Madame Véronique BIGGI, Conseillère Municipale.

-Monsieur Gérard GUIEU, Conseiller Municipal.

-Monsieur Thierry NOTO, Conseiller Municipal.

-Madame Jennifer MAGAUD, Conseillère Municipale.

-Madame Florence FRANÇOIS, Conseillère Municipale.

-Monsieur Arnaud VAUDREMONT, Conseiller Municipal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PROPOSE : D'établir la liste des contribuables susceptibles d'être nommés commissaires à la CCID ci-dessous :

-Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

-Monsieur Laurent DUBUS, 1er Adjoint.

-Monsieur Serge PAU, 2ème Adjoint.

-Monsieur Gérard IAVARONE, 3ème Adjoint.

-Madame Anne SARRON, Conseillère Municipale.

-Madame Christelle COUET, Conseillère Municipale.

-Monsieur Frédéric KISTON, Conseiller Municipal.

-Madame Marion CORRIOL, Conseillère Municipale.

-Madame Manon BELTRANDO, Conseillère Municipale.

-Madame Véronique BIGGI, Conseillère Municipale.

-Monsieur Gérard GUIEU, Conseiller Municipal.

-Monsieur Thierry NOTO, Conseiller Municipal.

-Madame Jennifer MAGAUD, Conseillère Municipale.

-Madame Florence FRANCOIS, Conseillère Municipale.

dossier et pièces qui s'y rattachent.

Approuvé à l'unanimité.

# Le portrait du mois



rard Guieu est exploitant agricole depuis 2014. Ses terres se partagent entre le Mousteiret et une campagne à

Suivant les traces de son arrière grand-père, également agriculteur, et convaincu par sa première expérience dans ce domaine (lorsqu'il était lycéen il aidait à la Campagne Roubaud), Gérard a fait le choix de suivre cette vocation profes-

Après un BTS en maraîchage, il a débuté son parcours en tant que salarié agricole à l'EARL La Laune pendant trois ans puis en GAEC avec un exploitant de Marcoux pendant sept ans.

Il cumule aujourd'hui deux activités : son emploi à temps plein au sein de l'équipe de Marie-Hélène et Gilles Ourth et sa propre exploitation.



Il constitue actuellement un troupeau avec sept vaches dont trois Charolaises et quatre Aubracs, race plus rustique qu'il souhaite développer pour atteindre dix à douze vaches. Dans une démarche d'autosuffisance pour nourrir ses bêtes, il produit son fourrage et ses céréales, principalement du blé tendre. Du maraîchage, centré sur les fraises, les asperges et les pommes de terre, vient compléter son exploitation.

L'élevage impose une présence quotidienne auprès des animaux, avec un travail spécifique de huit mois pour un veau prêt à la vente et de deux ans pour une génisse. Le maraîchage occupe la période d'avril à septembre ainsi que le fourrage et les céréales.

Son circuit de vente s'articule entre la vente directe pour les fraises, les asperges et les pommes de terre et la vente à un négociant pour les broutards.

Gérard est porté par son projet même si "le cumul d'activité est très prenant et demande une bonne organisation. Je pars de rien et je monte tout petit à petit". Là encore, la passion est au rendez-vous!

Pour la vente directe, vous pouvez contacter Gérard Guieu au 06.82.68.94.79

Asperges d'avril à mi mai Fraises de fin mai à début juillet Pommes de terre de juin à septembre.





## Colis de Noël

a municipalité a souhaité offrir aux personnes âgées du village (à partir de 62 ans, dont la résidence principale est au Brusquet) et au personnel communal un colis pour agrémenter leurs fêtes de fin d'année.



Composé de divers produits locaux (miel, confiture, gâteaux, chocolats et vin) provenant de la Boîte à biscuits (Digne-les-Bains), de la Cave de Régusse (Digne-les-Bains) et de DONATELLI Alban et Virginie CORDEAU (La Javie), ce sont ainsi 218 colis (simple rouge, ou double vert pour les personnes vivant en couple) qui ont été commandés.

Cette année les personnes ont été averties par courrier pour qu'ils viennent les récupérer au local du garage de l'ancien service technique de la mairie.

Martial MUET, employé communal, était présent sur deux journées dédiées à la remise des colis et a pu constater que les habitants étaient particulièrement contents cette année de venir chercher leurs cadeaux, la plupart n'ayant pas eu souvent l'occasion de sortir ces derniers temps.





# La recette de...

ans chaque famille, chaque foyer, il y a LA recette, celle qui régale tout le monde, qui fédère autour de la table, qui réconforte...

Dans cette rubrique, nous vous proposons de mettre à l'honneur une recette que vous souhaitez partager avec le plus grand nombre.

N'hésitez pas à déposer votre recette en mairie ou par mail à mairie@mairiedubrusquet.fr

Pour cette édition, voici "La recette de Serge"



#### Pour 4 personnes:

- 8 filets de rouget
- 3 cuillères à soupe d'huile d'olive vierge
- 3 gousses d'ail
- 3 échalotes
- sel, poivre du moulin
- persil frais
- 1 citron

Laver les filets de rouget à l'eau claire et froide, puis les essuyer. Placer dans un plat les filets sans qu'ils se touchent. Arroser d'huile d'Olive, saler et poivrer à l'envie. Couper les échalotes et presser l'ail, étaler le tout sur les filets de façon homogène. Ciseler le persil et bien recouvrir les filets avec.

Filmer le plat, avec un camescope ©, et le mettre au réfrigérateur 12 h minimum.

garde de leur(s) enfant(s);

L'intérêt d'un partenariat entre la commune du Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

La présente convention a pour but de fixer les conditions dans lesquelles les sapeurs-pompiers volontaires, mentionnés en annexe 1, sollicités dans le cadre d'une mission opé- 7/ Délibération : Choix du bureau d'études concernant l'aprationnelle, sont susceptibles de bénéficier, ponctuellement, pel à projets pour la rénovation de la cour de l'école commude la garderie périscolaire et de la cantine pour leur(s) en- nale « Marcel ROUX »: fant(s) au sein du groupe scolaire du Brusquet.

Il vous est demandé:

-d'approuver la convention jointe en annexe.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la conven- dure pour la pluie ». tion correspondante.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires de reau d'études concernant : La Javie sur le temps périscolaire ainsi que toutes pièces L'appel à projets pour la rénovation de la cour de l'école utiles à la réalisation de cette convention de partenariat. Approuvé à l'unanimité.

Monsieur Johan RAUCAZ et Madame Julie DELCROIX le ce dossier et pièces qui s'y rattachent. long de la voie communale « rue du vieil roustagne ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Suite à la proposition de la Commune pour l'échange de Approuvé à l'unanimité. deux parcelles jouxtant le chemin communal, cadastré 1698 et 2077 section B.

Vu le plan de bornage de Thierry PIANET Géomètre expert 8/ Questions diverses: qui précise les limites et les surfaces échangées

Considérant que la circulation sera améliorée sur la voie communale (parcelle B 1698) en créant de fait un délaissé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE : D'échanger ces deux parcelles avec les propriétaires riverains Monsieur Johan RAUCAZ et Madame Julie DELCROIX.

DIT : que les frais seront à la charge de la commune.

DIT : que les crédits nécessaires pour ces frais sont prévus au budget principal 2020.

AUTORISE : Le Maire à signer les documents afférents à ce dossier et pièces qui s'y rattachent. Approuvé à l'unanimité.

6/ Délibération: Autorisation signature de la convention de mise à disposition de l'épareuse avec agent à la commune d'Archail:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de travaux de débroussaillage, la commune d'Archail a besoin de matériels appartenant à la commune du Brusquet.

Cette convention inclus les moyens matériels et humains (épareuse, tracteur et agent), propriété de la commune du Brusquet, et mise à la disposition de la commune d'Archail.

Cette convention est établie pour une durée d'une année à compter du 1er octobre 2020; elle pourra être prolongée, modifiée, par voie d'avenant, acceptée par les deux parties.

Le coût horaire sera facturé à la commune d'Archail à 40

Brusquet et le Service Départemental d'Incen- AUTORISE : Monsieur le Maire à signer la convention reladie et de Secours des Alpes de Haute- tive au prêt de l'épareuse avec agent à la commune d'Archail pour un prix fixé à 40 euros de l'heure. Approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite participer à l'appel à projets 2019/2020 lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « Ecoles, Collèges, Lycées, Universités » : Aménagez un coin de ver-

Monsieur le Maire donne lecture de l'appel à projets,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE : D'autoriser Monsieur le Maire à désigner le bu-

communale « Marcel ROUX ».

DESIGNE: Le bureau d'Etudes « ALTEREO - 13770 VE-NELLES » pour réaliser cette étude.

5/ Délibération : Echange de terrains entre la Commune et AUTORISE : Le Maire à signer tous documents afférents à

DIT: Que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de 2020.

Décision Modificative n°1: Mouvements de crédits pour acquisition terrain THOMAS:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 : Terrains nus		38 000,000 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		38 000,00 €
D 2315: Immos en cours-inst.techn.	38 000,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	38 000,00 €	

Approuvé à l'unanimité.

Point sur le personnel communal:

Monsieur Laurent DUBUS informe le conseil municipal, qu'après information avec les agents concernés et la commission du personnel, une réorganisation du service administratif sera mise en place au 1er janvier 2021.

Point sur les travaux :

Monsieur Gérard IAVARONE informe le conseil municipal de la continuité des travaux d'aménagement du cœur du village du Brusquet.

Monsieur le Maire informe du dépôt du permis de construire de la future Résidence Séniors.

Madame Manon BELTRANDO souhaite connaître l'avancée des travaux concernant l'enfouissement les lignes au quartier Le Vieil Roustagne. Monsieur Gérard IAVARONE indique que suite à la crise sanitaire du mois de mars, cela a pris du retard mais c'est en cours.

Monsieur le Maire informe que, suite au contentieux avec les entreprises qui ont effectuées les travaux de reprofilage des ruelles et placettes au village du Mousteirêt, un rendezVu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le budget communal, Vu le tableau des effectifs,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE : De créer : un poste d'adjoint d'animation, stagiaire, catégorie C, (à temps complet) avec effet au 01/01/2021.

INDIQUE : Que la publicité du poste auprès du Centre de Gestion des Alpes de Haute-Provence sera

DIT : Que la dépense découlant de la présente décision sera imputée au budget de l'exercice en cours des comptes sui-

Rémunération du personnel titulaire : Chapitre : 64 Nature :

charges patronales: Chapitre: 64 Nature: 645-647-648

AUTORISE: Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette création de poste. Approuvé à l'unanimité.

3/ Délibération : Tableau des emplois de la collectivité Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonc- - Filière sociale, médico-sociale et sportive tionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le Maire propose de délibérer en modifiant le tableau des emplois et de créer l'emploi d'adjoint d'animation, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdoma-

Ce tableau sera annexé à toutes les délibérations autorisant la création ou la suppression d'un emploi permanent titulaires ou contractuel (article 3-3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984).

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces modifications:

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions ment son article 34;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application, de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'adjoint d'animation, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

• DECIDE d'adopter la création d'emploi ainsi proposée. DRESSE le tableau des emplois :

#### - Filière administrative

GRADES CORRESPONDANTS	Nombre	D.H.T.
Cadre d'emplois des rédacteurs	1	Temps complet
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	2	Temps complet
	1	21/35ème
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1	30/35ème

#### - Filière technique

GRADES CORRESPONDANTS	Nombre	D.H.T.
Cadre d'emplois des agents de maîtrise	1	Temps complet
Cadre d'emplois des adjoints techniques	6	Temps complet
	1	14/35ème

GRADES CORRESPONDANTS	Nombre	D.H.T.
Cadre d'emplois des adjoints d'animation	5	Temps complet
Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	Temps complet

#### Le Maire:

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet statuaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notam-Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Approuvé à l'unanimité.

4/ Délibération: Autorisation signature de la convention de partenariat relative à la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires de La Javie sur le temps périscolaire :

Monsieur le Maire, EXPOSE au Conseil Municipal ce qui suit :

#### Le SDIS des Alpes de Haute-Provence indique :

- La nécessité de consolider et de maintenir la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours de La Javie, notamment en journée les jours ouvrés;
- Les difficultés rencontrées parfois par les sapeurspompiers volontaires parents, qui ne peuvent pas se rendre disponibles pour remplir des missions opérationnelles à certaines heures de la journée compte-tenu du fait qu'ils doivent assurer la



# État civil 2020



C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons appris les naissances de :

> **ADRAGNA Maylon** ARNAUD Ilona GIRAUD Gabriel GIRAUD Raphaël LIMOUZY Lyah

L'Echo de Lauzière adresse ses meilleurs vœux et ses plus vives félicitations aux heureux parents et grands-parents.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons les appris les mariages de :

BERNARDINI Brigitte et BARBIER Gérard **BOIRE Elisabeth et PIERRE Laurent** CAILLOT Lise et QUERREC Jordan **GOUPIL Karine et DEGRANGE Gilles** LEGER Isabelle et DEBUIS Denis **RESTOUX Eudoxie et LEROY Paul TOUZEAU Martine et RICHER François** 



L'Echo de Lauzière adresse ses plus vives félicitations et ses meilleurs vœux de bonheur à ces familles.



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris les décès de :

**BOITEUX Patrick CHAUSSEGROS** Georgette **COQUILLE** François COMANDUCCI Andrée **ENJALBAL Robert** FAURE Danièle (épouse VERNET) **GENY Raymond** GILLY Aimé **MARTIN Raoul** MIGLIORE Jean-Baptiste ROUBAUD Marie-Thérèse (née COMANDUCCI) **TRAMOY Christian** 

L'Echo de Lauzière présente ses plus sincères condoléances aux familles touchées par ces deuils.

En lien avec cette rubrique, le comité de rédaction se tient à la disposition des familles pour tout article que vous souhaiteriez faire passer dans l'Echo de Lauzière.



# Mémo tri

#### Les bons gestes de tri :

- Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider! Briques de lait ou de soupe, boîtes de pizza, boîtes de conserve (sauce tomate,...), bocaux (terrine, confiture...). Les emballages salis ne gênent pas le processus de recyclage; si vous les lavez-vous gaspillez de l'eau qu'il faut ensuite traiter.
- Inutile d'enlever le bouchon sur la bouteille en plastique, il se recycle aussi. Et de manière générale, les petits éléments d'emballages peuvent être triés avec leur emballage principal car ils ne gênent pas le processus de recyclage.

Exemples : les agrafes et le scotch sur le papier cadeau, les spirales en métal sur les cahiers ou les fenêtres en plastique sur les enveloppes.

Ne pas imbriquer les emballages entre eux et ne pas les enfermer dans des sacs en plastique : les emballages doivent être déposés en vrac dans les bacs afin de ne pas gêner la séparation entre les matériaux qui s'effectue dans les centres de tri.

Chaque geste compte pour notre environnement proche et notre planète. En suivant des consignes de tri simples au quotidien, chacun est acteur de la protection de l'environnement et favorise aussi l'économie circulaire : Réduire, Réutiliser, Recycler!

Vous avez à votre disposition des points de tri sur toute la commune, alors plus d'hésitation, triez!



5/ Délibération : Achat de deux parcelles situées place de l'église au Brusquet à Mme Myriam REBUFFEL et à M.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune désire racheter le cabanon située place de l'église au Brusquet et appartenant à la famille THOMAS, car celuici est dangereux et menace de s'effondrer.

Il précise que la commune a proposé à Mme Myriam RE-BUFFEL de racheter ce cabanon et les 1000 m² de terrain attenant et longeant l'église pour un montant total de 38 000 €. Il informe le conseil municipal que Mme REBUFFEL a accepté cette proposition. Monsieur le Maire indique que la récupération de ce cabanon va permettre la destruction de celui-ci pour plus de sécurité.

Il demande au conseil municipal de pouvoir conclure cet achat et de signer le compromis. Approuvé à l'unanimité.

6/ Délibération: Adoption du rapport de la CLECT 2020: Monsieur le Maire expose qu'il convient de valider le rapport 2020 de la CLECT (en annexe).

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et invite le Conseil Municipal à approuver ledit rapport, qui présente l'évaluation des charges transférées et de certains retours de compétences aux communes.

De plus, le rapport indique que la commune doit reverser annuellement à Provence Alpes Agglomération 468,63 €, qui concerne l'attribution de compensation. Approuvé à l'unanimité.

7/ Délibération: Approbation de la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les eaux pluviales urbaines sont les eaux pluviales qui traversent des parcelles constructibles. Il précise que Provence Alpes Agglomération propose de déléguer à la commune la gestion des eaux pluviales urbaines, et PAA rembourserait à la commune les dépenses afférentes à ces eaux pluviales urbaines. Pour cela, Monsieur le Maire fait lecture de la convention de gestion de service pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » et propose d'approu- La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monver cette convention valable seulement pour 2020. Approuvé à l'unanimité.

#### Questions diverses:

Monsieur IAVARONE fait un point des travaux réalisés au cœur du village du Brusquet en précisant qu'ils se déroulent dans les temps. Les travaux devraient être finis mi-novembre 2020. Si toutefois il y avait du retard, le goudronnage ne se ferait alors qu'en mars 2020.

Monsieur PAU remercie la commission Communication pour la création du 1er Flash Echo. Il précise qu'il a eu des retours positifs à ce sujet.

Concernant l'expertise des problèmes d'infiltrations d'eaux dans les caves de certains administrés suite aux travaux réalisés au Mousteiret, Monsieur PAU propose de faire jouer la GPA (garantie de parfait achèvement) des entreprises qui ont réalisées les travaux. Le conseil municipal et le Maire sont d'accord. Il précise que la GPA démarre à la réception des travaux soit en juin 2020. Il propose de faire un

courrier aux administrés lésés. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à l'avocate de la commune de rédiger un projet de courrier aux entreprises concernant la GPA. Monsieur DUBUS propose de prendre un expert afin de faire attester que l'enrobé a été mal fait (ou que l'entreprise n'a pas fait ce qui était prévu ou avec les matériaux prévus).

M. VAUDREMONT demande ce qu'il en est concernant la reprise des associations et l'utilisation des vestiaires. Monsieur le Maire dit que les vestiaires vont rouvrir mais qu'un protocole a été affiché en rapport avec la Covid. Monsieur PAU propose de ne pas rouvrir les vestiaires car s'il devait y avoir un problème, ce sont les responsabilités des présidents des associations et du Maire qui sont engagées. Il pense que cette fermeture éviterait des problèmes et des risques.

Monsieur DUBUS informe le conseil municipal que jusqu'à fin septembre 2020 aucune association ne peut utiliser la salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les commissions doivent reprendre et se réunir.

Monsieur PAU propose de faire une réunion après la rentrée scolaire avec tous les présidents des associations afin de savoir quoi mettre en place par rapport à la Covid. Monsieur le maire propose à M. PAU de s'occuper de cette convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.

Le Secrétaire de Séance, Laurent DUBUS.

### Séance du 29 septembre

sieur Gilbert REINAUDO, Maire.

BELTRANDO/ BIGGI/ CORRIOL/ FRAN-Présents: COIS/ MAGAUD/ SARRON REINAUDO/ DUBUS/ PAU/ IAVARONE/ GUIEU/ KIS-TON/ NOTO/ VAUDREMONT

Excusée ayant donné pouvoir : Madame Christelle COUET à Monsieur Serge PAU

Secrétaire de séance : Madame Marion CORRIOL Secrétaire administrative: Madame Claudie LEPORT-DELONG

1/Approbation du procès-verbal du 25 août 2020 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du

conseil municipal du 25 août 2020. Approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération: Création d'un poste d'adjoint d'animation (temps complet) - catégorie C:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de pérenniser l'emploi d'un agent en contrat à durée déterminée sur le poste d'adjoint d'animation,

Messieurs Gilbert REINAUDO/ Laurent DUBUS et Serge PAU ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

c) Élection des délégués suppléants :

Les candidatures enregistrées :

**IAVARONE Gérard SARRON** Anne **COUET Christelle** 

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls: 00
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 08

#### Ont obtenu:

- Monsieur Gérard IAVARONE : 15 voix - Madame Anne SARRON : 15 voix - Madame Christelle COUET: 15 voix

clamés élus en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

#### 3/ Questions Diverses:

Délibération : Dans le cadre de la crise sanitaire liée au CO-VID 19, exonération du loyer pour les commerces « Bistrot de Pays » et « Atelier Soleil des Collines »:

Pour faire face à la crise sanitaire et économique liée au CO-VID 19, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'exonérer les commerces, l'atelier Soleil des Collines et le Bistrot de Pays « LOU MIL SOLE » de leur loyer mensuel pour une durée de 3 mois (Mars, Avril et Mai 2020). Accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

La Secrétaire de Séance, Anne SARRON.

### Séance du 25 août 2020

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents: BELTRANDO / BIGGI / CORRIOL / COUET / SARRON / REINAUDO / DUBUS / PAU / IAVARONE KISTON / NOTO / VAUDRE-

Excusés ayant donné pouvoir: Mme FRANCOIS à M. PAU, Mme MAGAUD à Mme BELTRANDO, M. GUIEU à M.

Secrétaire de séance : Laurent DUBUS Secrétaire administrative : Camille BEE

1/Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du

conseil municipal du 10 juillet 2020. Approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération: Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe (temps complet) catégorie C et d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (temps complet) catégorie C :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux avancements de grade proposés par le Centre de Gestion des Alpes de Haute-Provence, pour l'année 2020, il doit créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, catégorie C, (temps complet) avec effet au 01/09/2020 et un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, catégorie C, (temps complet) avec effet au 01/11/2020.

Approuvé à l'unanimité des votants. (Monsieur IAVARONE ne peut pas prendre part au vote).

#### 3/ Délibération : Tarifs bibliothèque municipale 2020 - réseau des médiathèques PAA:

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la bibliothèque municipale a adhéré au réseau lecture publique de l'agglomération. Le prêt de livres s'étend maintenant à toutes les bibliothèques de Provence Alpes Agglomération. Un lecteur peut, par exemple, prendre un livre au Brusquet et le rendre à la médiathèque de Digne-les-Bains et vice-versa.

Monsieur Gérard IAVARONE/ Mesdames Anne SARRON et Monsieur le Maire énumère les tarifs de la médiathèque de Christelle COUET ayant obtenu la majorité absolue sont pro- Digne-les-Bains et propose les mêmes pour le Brusquet. Il précise également qu'un abonnement sur le Brusquet est valable dans toutes les bibliothèques gérées par Provence Alpes Agglomération.

Les tarifs proposés sont les suivants :

A Part of the second se	
Tarifs abonnements au 1er janvier 2020 réseau des médiathèques PAA classement par catégories d'abonnés	PAA
jusqu'à 18 ans	gratuit
Minima sociaux	gratuit
Situation de handicap	gratuit
Abonnement pour 1 mois	8€
Étudiants	8 € (par an)
Adultes et plus de 60 ans imposables ou pas	13 € (par an)
Collectivités	13 € (par an)

#### Approuvé à l'unanimité.

4/ Délibération: Tarifs restauration scolaire 2020-2021 et accueil périscolaire :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la nouvelle convention de fourniture et livraison de repas de LOU JAS pour 2020/2021 en date du 18/08/2020, fixe le repas à 4.57 € HT (soit 4.83 € TTC) ; ce sont les mêmes tarifs que 2019.

Il propose de ne pas modifier le tarif facturé aux familles, soit 4,15 € le repas pour un enfant et 4,83 € le repas pour un adulte. Il rappelle que la commune prend toujours en charge la différence entre le tarif facturé aux familles et le tarif facturé par

De plus, il informe le conseil municipal que la commission Enfance propose de réactualiser le tarif de l'accueil périscolaire, à 20 centimes le quart d'heure au lieu de 15 centimes pour l'année scolaire 2020/2021 (à compter du 01/09/2020). Approuvé à l'unanimité.



# Circulation



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### MAIRIE de LE BRUSOUET EXTRAIT

Du Registre des Arrêtés du Maire République Française

ARRETE DU MAIRE N° 05-2021 **PERMANENT** 

SENS UNIQUE DE CIRCULATION SUR LA VOIE COMMUNALE RUE DE L'ARZIERAS

#### A COMPTER DU 25 JANVIER 2021

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le problème posé par la largeur de la rue de l'Arzieras et le problème de sécurité et de circulation qui se pose pour les automobilistes qui l'empruntent,

Considérant les modalités de circulation sur les voies desservies par ladite rue de l'Arzieras, Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de ladite rue de l'Arzieras, Vu l'intérêt général,

#### ARRÊTE

#### Article 1:

Un sens interdit est instauré dans la rue de l'Arzieras.

La circulation dans la rue de l'Arzieras, qui longe l'arrière du stade municipal, sera à sens unique à partir de l'intersection du chemin de Valette vers la Route Départementale 900 - Route de Digne,

Les services techniques de la commune du BRUSQUET sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en

La gendarmerie de La Javie est chargée en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent

#### Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à

- Madame la Préfète des Alpes de Haute-Provenc
- La Gendarmerie de La Javie M. le responsable du service Techniq
- Farale Bourgedicke Larvier 1021. Contrôle de légalité

210400362-20210114-02\_2021-AR

SOUET 204 92 35 69 00 - Fax 04.92 35 69 01

Laurent DUBUS, 1er Adio





### Conseils Municipaux

### Séance du 25 mai 2020

Présents: Mesdames ABRAHAMIAN-CORRIOL/ BEL- lui-même dans l'urne. TRANDO/BIGGI/COUET/FRANCOIS/MAGAUD/ SARRON

Messieurs REINAUDO/ DUBUS/ GUIEU/IAVARONE/ de vote. KISTON/NOTO/PAU/VAUDREMONT

#### 1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Anne SARRON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT).

#### 2. Élection du maire

#### 2.1. Présidence de l'assemblée

Monsieur Gérard IAVARONE, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins: Madame Manon BELTRANDO et Monsieur 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin Gérard GUIEU.

#### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur Gilbert REINAUDO s'est déclaré candidat. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une

seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins

#### 2.4. Résultats du premier tour de scrutin Election du Maire:

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins: 15 Bulletins blancs ou nuls: 00 Suffrages exprimés: 15 Majorité absolue : 08

A obtenu:

Monsieur Gilbert REINAUDO: 15 (quinze) voix

### 2.5. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Gilbert REINAUDO a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

#### 3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Gilbert REINAU-DO élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122 -7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### 3.1. Élection du premier adjoint

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur Laurent DUBUS s'est déclaré candidat.

plus élevé possible, pour la réalisation de ce projet, à hauteur des financements prévus ci-dessous :

Coût de l'opération HT: 12.430 € HT Coût de l'opération TTC : 14.916 € TTC

TVA: 2.486 €

Subvention Région SUD PACA FRAT 2020

(70 % max) 8.701 €

Autofinancement (30 %) 3.729 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Adopte le projet présenté d'un montant total estimé à 12.430 Excusés avant donné pouvoir :

PACA dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Madame Jennifer MAGAUD à Madame Manon BEL-Territoire 2020 d'un montant le plus élevé possible.

Dit que le financement global de cet investissement sera Secrétaire de séance : Madame Anne SARRON inscrit au budget principal de 2020.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et pièces qui s'y rattachent.

Approuvé à l'unanimité.

#### 9/ Questions Diverses:

Mise en place de la commission des impôts directs : Mon- 2/ Délibération : Désignation des Délégués Titulaires et sieur le Maire nous informe que la direction des impôts Suppléants pour les Elections Sénatoriales 2021 : demande à la commune de proposer 24 personnes (dont peu Le Conseil Municipal : d'élus) résidants ou possédants des biens sur la commune Vu le décret nº 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation pour intégrer cette commission, Monsieur le Maire et les des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, conseillers étant réticents à cette demande, il est décidé d'en Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020, reparler ultérieurement pour prendre une décision.

Monsieur Thierry NOTO pose la question en ce qui con- Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est comcerne l'obligation de l'école pour tous à partir du 22 juin et posé par les deux membres du conseil municipal les plus dans quelles conditions elle pourra recevoir tous les écoliers âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents en respectant les gestes barrières; Monsieur le Maire doit les plus jeunes, il s'agit de Messieurs DUBUS Laurent et rencontrer le directeur de l'école et nous tiendra informer de IAVARONE Gérard, ainsi que de Madame BELTRANDO la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures Les candidatures enregistrées : 05 minutes.

La Secrétaire de Séance, Florence FRANÇOIS.

### Séance du 10 juillet 2020

La séance est ouverte à 18 H 00 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Mesdames BELTRANDO/ BIGGI/ COR-

RIOL/ COUET/ SARRON

Messieurs REINAUDO/ DUBUS/ PAU/ IA-VARONE/ GUIEU/ VAUDREMONT

Monsieur Thierry NOTO à Monsieur Gilbert REINAUDO Madame Florence FRANÇOIS à Monsieur Serge PAU Sollicite l'attribution d'une subvention de la Région SUD Monsieur Frédéric KISTON à Madame Marion CORRIOL TRANDO

Secrétaire administrative: Madame Claudie LEPORT-

1/Approbation du procès-verbal du 1er Juillet 2020 : Approuvé à l'unanimité.

a) Composition du bureau électoral

Manon et Monsieur GUIEU Gérard.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués titulaires :

**REINAUDO** Gilbert **DUBUS** Laurent PAU Serge

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls: 00

- suffrages exprimés: 15

- majorité absolue : 08

#### Ont obtenu:

- Monsieur Gilbert REINAUDO: 15 voix

- Monsieur Laurent DUBUS : 15 voix

- Monsieur Serge PAU: 15 voix

FIXE comme suit les délégations au sein des Associations et Syndicats Intercommunaux auxquels la commune adhère et désigne les titulaires et suppléants suivants :

Communauté d'Agglomération - Provence Alpes Agglomération:

Titulaire: Gilbert REINAUDO - Maire

S.M.A.B. (Syndicat Mixte Asse Bléone):

1 Titulaire + 1 Suppléant Titulaire: Gérard IAVARONE Suppléant: Frédéric KISTON

SDE 04 (Syndicat d'Energie 04):

3 Titulaires + 2 Suppléants

Titulaires: Laurent DUBUS/ Gérard IAVARONE/ Gérard

Suppléants: Frédéric KISTON/ Thierry NOTO

ANEM (Association Nationale des Elus De la Montagne :

2 Titulaires : Serge PAU/ Gérard IAVARONE

Plate-Forme D'Initiative Locale:

1 Titulaire: Gilbert REINAUDO

F.S.L. (Fonds de Solidarité Logement) :

1 Titulaire: Laurent DUBUS

Correspondant Sécurité Routière (Préfecture) :

1 Titulaire: Manon BELTRANDO

Représentant de la commune auprès de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges)

1 Titulaire: Anne SARRON

1 Suppléant : Gilbert REINAUDO

Représentant de la commune auprès du 3ème Age :

1 Titulaire: Gérard IAVARONE

Agriculture:

1 Titulaire: Gérard GUIEU

Représentant de la commune auprès de l'Association Sports/ Culture et Loisirs du Brusquet + Toutes les Associations

Communales

1 Titulaire : Serge PAU

1 Suppléant : Arnaud VAUDREMONT

Toutes ces représentations ont été votées à l'unanimité.

6/ Délibération: Désignation des délégués SDE 04 au secteur du Brusquet:

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat d'Energie des Alpes de Haute-Provence (SDE 04) et, il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants selon les dispositions de l'article L.5215-22 du CGT, afin de représenter la commune auprès du Collège du BRUSQUET.

Les communes doivent désigner leurs représentants selon les modalités suivantes:

> Moins de 500 habitants : 2 titulaires, 1 suppléant De 500 à 2 000 habitants : 3 titulaires, 2 suppléants De 2 000 à 10 000 habitants : 4 titulaires, 3 suppléants Plus de 10 000 habitants : 5 titulaires, 4 suppléants

Ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral du BRUSQUET et désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au Comité Syndical du SDE 04.

Le Conseil Municipal procède à la désignation, à l'unanimité :

Titulaires:

- Laurent DUBUS
- Gérard IAVARONE
- Gérard GUIEU

Suppléants:

- Frédéric KISTON
- Thierry NOTO

7/ Délibération : COMMISSION MUNICIPALE :

Le Conseil Municipal forme la commission municipale comme suit:

\*COMMISSION APPEL D'OFFRES:

Monsieur : Gilbert REINAUDO - Maire

Monsieur : Gérard IAVARONE - Président

Mesdames :Anne SARRON/ Manon BELTRANDO

Messieurs: Laurent DUBUS/ Arnaud VAUDREMONT/ Frédéric KISTON

Approuvé à l'unanimité.

8/ Délibération: Demande de subvention auprès de la région SUD Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2020 pour le renouvellement du parc informatique du service administratif de la commune du Brusquet:

Monsieur le Maire expose que,

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2020, une subvention pour le renouvellement du parc informatique du service administratif du Brusquet.

Il est proposé de solliciter ces crédits pour le projet suivant :

Renouvellement du parc informatique du service administratif de la commune du Brusquet dont la dépense totale est estimée à 12.430 € HT.

Monsieur le Maire sollicite auprès de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2020, une subvention, d'un montant, le

#### Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les

suivants:

Nombre de bulletins : Bulletins blancs ou nuls: 00 Suffrages exprimés: 15 Majorité absolue : 08

A obtenu:

Monsieur Laurent DUBUS: 15

(quinze) voix

#### 3.1.2. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Monsieur Laurent DUBUS a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

#### 3.2. Élection du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur Serge PAU s'est déclaré candidat.

#### Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

> Nombre de bulletins: 15 Bulletins blancs ou nuls: 00 15 Suffrages exprimés: Majorité absolue : 08

A obtenu:

Monsieur Serge PAU: (quinze) voix

#### 3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième adioint

Monsieur Serge PAU a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

#### 3.3. Élection du troisième adjoint

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Monsieur Gérard IAVARONE s'est déclaré candidat.

#### Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

Nombre de bulletins: Bulletins blancs ou nuls: 15 Suffrages exprimés: Majorité absolue : 08

#### A obtenu:

Monsieur Gérard IAVARONE: 15 (quinze) voix

### 3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième ad-

Monsieur Gérard IAVARONE a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

4. Vote des commissions municipales

Les commissions suivantes ont été formées, à l'unanimité :

#### \*COMMISSION PERSONNEL:

Monsieur: Gilbert REINAUDO - Maire Monsieur: Laurent DUBUS - Président – 1er Adjoint

Mesdames: Anne SARRON - Véronique BIGGI - Jennifer MAGAUD

Monsieur: Arnaud VAUDREMONT

A l'unanimité.

#### \*COMMISSION CCAS - AIDE PERSONNE:

Monsieur: Gilbert REINAUDO - Maire Monsieur: Laurent DUBUS - Président

- 1er Adjoint

Mesdames: Manon BELTRANDO -Florence FRANCOIS

A l'unanimité.

#### \*COMMISSION URBANISME:

Monsieur: Gilbert REINAUDO - Maire Monsieur: Serge PAU - Président - 2ème Mesdames: Christelle COUET - Véronique BIGGI Messieurs: Laurent DUBUS - Gérard

IAVARONE - Gérard GUIEU -Frédéric KISTON

A l'unanimité.

#### \*COMMISSION COMM.:

Monsieur: Gilbert REINAUDO - Maire Monsieur: Serge PAU - Président - 2ème Adjoint

Mesdames: Manon BELTRANDO -

Christelle COUET - Marion CORRIOL Monsieur: Thierry NOTO

A l'unanimité.

#### \*COMMISSION CADRE DE VIE - EVENEMENTIEL:

Monsieur: Gilbert REINAUDO - Maire Monsieur: Serge PAU - Président - 2ème Adjoint Mesdames: Marion CORRIOL - Florence FRANÇOIS - Jennifer MAGAUD

Monsieur: Arnaud VAUDRE-MONT

A l'unanimité.

#### \*COMMISSION TRAVAUX:

Monsieur: Gilbert REINAUDO -

Maire

Monsieur: Gérard IAVARONE -

Président – 3<sup>ème</sup> Adjoint Madame: Anne SARRON

Messieurs: Laurent DUBUS - Thierry

NOTO – Gérard GUIEU – Arnaud VAUDREMONT - Frédéric

KISTON

A l'unanimité.

#### \*COMMISSION ENFANCE:

Monsieur: Gilbert REINAUDO -

Maire

Madame: Anne SARRON - Prési-

dente – Conseillère Municipale

Mesdames: Christelle COUET - Véro- Secrétaire de séance : Madame Florence FRANÇOIS

nique BIGGI

Monsieur: Thierry NOTO

A l'unanimité.

#### \*COMMISSION FINANCES:

Monsieur: Gilbert REINAUDO -

Maire

Madame: Anne SARRON - Présidente

- Conseillère Municipale

Madame: Manon BELTRANDO Messieurs: Laurent DUBUS - Serge PAU

A l'unanimité.

#### Questions diverses

#### Réouverture de l'école après le confinement

Monsieur le Maire a fait part de l'important travail réalisé par les équipes municipales et pédagogiques pour la mise en place du protocole sanitaire indispensable à la réouverture de l'école et a regretté que peu de parents ait répondu aux sondages de l'école et de la mairie qui aurait permis de connaitre plus précisément le nombre d'élèves à accueillir.

#### Livraison des masques grand public à distribuer aux habitants

La commande groupée faite avec la commune d'Aiglun est toujours en attente de livraison.

Monsieur le Maire propose qu'ils soient distribués dès réception aux habitants par les élus, en deux

Environ 270 masques junior ont été confectionnés par des couturières du village et seront distribués aux enfants. Les familles qui en auraient un besoin urgent get municipal. présent en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

La Secrétaire de Séance, Anne SARRON.

### Séance du 15 juin 2020

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents: Mesdames BELTRANDO/ BIGGI/ COR-

RIOL/ COUET/ FRANCOIS/ MAGAUD/

**SARRON** 

Messieurs REINAUDO/ DUBUS/ GUIEU/ IAVARONE/ KISTON/ NOTO/ PAU/

**VAUDREMONT** 

1/Approbation du procès-verbal du 25 Mai 2020 : Approuvé à l'unanimité.

#### 2/ Délibération : Indemnités de fonctions du Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire.

#### Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE: A compter du 25 Mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

Population de 500 à 999 habitants : Taux maximal : 40,3 % de l'indice 1027 :

Maire: 36 %

Ces indemnités de fonction sont payées mensuellement. Approuvé à l'unanimité.

#### 3/ Délibération: Indemnités de fonctions des Adjoints:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamlieux (le Mousteiret et le Brusquet) sur plusieurs ment les articles L.2123-20 et suivants ;Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions aux Adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au bud-

peuvent venir en récupérer un certain nombre dès à Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées aux adjoints.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE: A compter du 25 Mai 2020, le montant des indemnités de fonction des adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixée aux taux suivants : Population de 500 à 999 habitants : Taux maximal 10,7 % de l'indice 1027 :

VOTE: pour les Adjoints: le taux maximal soit 10,7 % (pour les 1er, 2ème, et 3ème adjoints)

Ces indemnités de fonction sont payées mensuellement. Approuvé à l'unanimité.

#### 4/ Délibération : Délégations au Maire :

Conformément à l'article L. 2122-22, le Conseil Municipal,

DECIDE de voter point par point, les délégations que Monsieur le Maire se propose de lui voir confier :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux; POUR: 15 – A l'unanimité
- De procéder, à hauteur de 20.000 €, à la réalisation des em- POUR : 15 A l'unanimité prunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; POUR: 15 - A l'unanimité
- -De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;

POUR: 15 – A l'unanimité

-De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;

POUR: 15 - A l'unanimité

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;

POUR: 15 - A l'unanimité

- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;

POUR: 15 - A l'unanimité

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions fixées par le conseil municipal en date du 5 octobre 1989;

Approbation du PLU en date du 15/12/2008

Institution du Droit de Préemption Urbain en date du 09/02/2009

#### POUR: 15 - A l'unanimité

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans le domaine de :

Urbanisme **Iudiciaire** Personnel Environnement

POUR: 15 - A l'unanimité

- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux jusqu'à 10.000 €;

POUR: 15 - A l'unanimité

- De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local; POUR: 15 - A l'unanimité

- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

POUR: 15 – A l'unanimité

- De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droit prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal;

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget; POUR: 15 - A l'unanimité
- -De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ; POUR: 15 - A l'unanimité
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros;

POUR: 15 - A l'unanimité

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ; POUR: 15 – A l'unanimité
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ; POUR: 15 - A l'unanimité
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement; POUR: 15 - A l'unanimité

- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;

POUR: 15 - A l'unanimité

- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'Urbanisme; POUR: 15 – A l'unanimité
- De prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune;

POUR: 15 - A l'unanimité

- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre; POUR: 15 - A l'unanimité
- 5/ Délibération: Représentation au sein des Syndicats et Associations Intercommunaux et Communaux : Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,